



Vienne

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2022-202

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Le Secrétaire Général Commun /

86-2022-12-14-00001 - Décision n°2022-12-SGC en date du 14 décembre 2022 donnant délégation de signature en matière d'administration générale aux agents du SGCD86 (2 pages)

Page 3

86-2022-12-14-00002 - Décision n°2022-13-SGC en date du 14 décembre 2022 donnant subdélégation de signature : **??** pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, **??** et pour l'exercice des attributions de la personne responsable des marchés et du pouvoir adjudicateur. (9 pages)

Page 6

Le Secrétaire Général Commun

86-2022-12-14-00001

Décision n°2022-12-SGC en date du 14
décembre 2022 donnant délégation de signature
en matière d'administration générale aux agents
du SGCD86

**Décision n° 2022-12-SGC
en date du 14 décembre 2022**

**donnant délégation de signature en matière d'administration générale
aux agents du secrétariat général commun départemental de la Vienne**

SUBDELEGATION D'ADMINISTRATION GENERALE SGCD

La directrice du secrétariat général commun départemental

VU l'arrêté ministériel n°U12961050466141 du 29 juillet 2022 portant nomination de Madame Valérie COUPEAU en tant que Directrice du SGCD de la Vienne à compter du 11 juillet 2022 ;

VU la note de service du 28 décembre 2020 nommant les agents au sein du SGCD86 ;

VU l'arrêté n°2022-06-SGC du 29 juillet 2022 donnant délégation de signature à Madame Valérie COUPEAU, pour les missions relevant des attributions du secrétariat général commun départemental de la Vienne.

ARRÊTE

Article 1 :

En application des dispositions susvisées, délégation est donnée à Madame Martine DEMAZOIN, directrice adjointe du SGCD de la Vienne pour signer, sous ma responsabilité, toutes décisions et correspondances entrant dans le champ de compétence du secrétariat général commun départemental de la Vienne.

Article 2 :

Délégation est donnée aux responsables de pôle, de bureau et à leurs adjoints respectifs pour signer ou viser toutes les correspondances courantes entrant dans le champ de leur pôle ou bureau et dont la signature, le visa ou l'approbation ne comporte pas l'exercice de pouvoirs réglementaires du préfet, dont les noms suivent :

- Pour le pôle ressources humaines :

- Sylvie COGNY, attachée d'administration de l'État, responsable du pôle ;
- Isabelle MASSE-REYNARD, attachée d'administration de l'État, adjointe à la responsable du pôle, responsable du bureau ressources humaines Intérieur ;
- Véronique BRISSONNET, secrétaire administrative, responsable du bureau gestion des ressources humaines des directions départementales interministérielles ;

- Pour le pôle gouvernance budgétaire et performance :
 - Magali MASSE, ingénieure des travaux publics de l'Etat, responsable du pôle et responsable du bureau conseil en gestion et management ;
 - Frédéric JOURNAULT, attaché d'administration de l'État, adjoint à la responsable de pôle et responsable du bureau pilotage budgétaire ;
 - Nathalie MARTIN, secrétaire administrative de l'État, adjointe au responsable du bureau pilotage budgétaire ;
- Pour le pôle immobilier et moyens généraux :
 - Sébastien MOUSSEAUX, attaché d'administration de l'État, responsable du pôle ;
 - Isabelle POPILU, attaché d'administration de l'État, adjointe au responsable du pôle et responsable du bureau maintenance, travaux et sécurité bâtimentaire ;
 - Frédéric MASSE, secrétaire administratif de l'Etat, responsable du bureau moyens généraux et appui aux services ;
 - Natacha MICHALECZEK, secrétaire administrative de l'Etat, adjointe au responsable du bureau moyens généraux et appui aux services ;
- Pour le pôle accueils :
 - Angélique SAUVAIRE, attachée d'administration de l'État, responsable du pôle ;
 - Carine CASTAIGNET, secrétaire administrative, ajointe à la responsable de pôle.
- Pour le pôle systèmes d'information et de communication :
 - Philippe LUSSAT, ingénieur des systèmes d'information et de communication, adjoint au responsable de pôle.

Article 3 :

L'agent expressément désigné pour assurer l'intérim d'un pôle, d'un bureau exerce les mêmes délégations de signature que l'agent qu'il remplace.

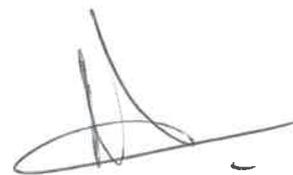
Article 4 :

Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

Article 5 :

Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

La directrice du secrétariat général commun départemental



Valérie COUPEAU

Le Secrétaire Général Commun

86-2022-12-14-00002

Décision n°2022-13-SGC en date du 14 décembre 2022 donnant subdélégation de signature :

- pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses,
- et pour l'exercice des attributions de la personne responsable des marchés et du pouvoir adjudicateur.

**Décision n° 2022-13-SGC
en date du 14 décembre 2022**

- donnant subdélégation de signature
- pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses
 - et pour l'exercice des attributions de la personne responsable des marchés et du pouvoir adjudicateur

La directrice du secrétariat général commun départemental

Vu l'arrêté ministériel n°U12961050466141 du 27 juillet 2022, portant nomination de Madame Valérie COUPEAU en tant que Directrice du SGCD de la Vienne à compter du 11 juillet 2022 ;

Vu l'arrêté n°2022-07-SGC du 29 juillet 2022 du Préfet de la Vienne, donnant délégation de signature à Madame Valérie COUPEAU pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, et pour l'exercice des attributions de la personne responsable des marchés et du pouvoir adjudicateur,

Vu la note de service du 28 décembre 2020 nommant les agents au sein du SGCD86 ;

Décide

Titre 1 : Ordonnancement secondaire

Article 1 : Subdélégation à la directrice adjointe, aux responsables de pôles et leurs adjoints et aux responsables de bureau

Subdélégation de signature est donnée à la directrice adjointe, aux responsables de pôles et leurs adjoints et aux responsables de bureau désignés dans le tableau ci-annexé n°1, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans le respect des visas et seuils du préfet et du contrôleur financier :

- ✓ les propositions d'engagements juridiques (prévisions du volume financier des actes juridiques) auprès du contrôleur budgétaire comptable et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- ✓ les engagements juridiques de type M.A.P.A. et les arrêtés attributifs de subventions et conventions,
- ✓ les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature dont notamment la constatation du service fait.

Pour l'ensemble des BOP concernés, la subdélégation accordée exclut l'engagement de frais de déplacement des responsables de pôles ou leur validation qui restent au niveau du directeur et de la directrice adjointe.

Article 2 : Subdélégation aux agents des bureaux

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-annexé n°2 à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ✓ les engagements juridiques de type M.A.P.A., les arrêtés attributifs de subvention et les conventions d'un montant limité aux seuils précisés pour chacun d'eux,
- ✓ les pièces de liquidation des dépenses de toute nature dont notamment la constatation du service fait.
- ✓ Pour l'ensemble des BOP concernés, la subdélégation accordée exclut l'engagement de frais de déplacement ou leur validation qui restent au niveau des responsables de pôles et des responsables de bureau.

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-annexé n°3 à l'effet de signer de saisir et de valider les actes comptables dans CHORUS à l'appui des pièces de commande ou de liquidation dûment signées par les agents habilités en annexe n°1 et 2.

Titre 2 : Exercice d'attribution du pouvoir adjudicateur pour les marchés formalisés

Article 3 : Passation et gestion des marchés

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Mme Martine DEMAZOIN**, directrice adjointe du SGCD ;

pour choisir dans le respect des seuils définis par le Préfet, l'attributaire des marchés, signer ces marchés ainsi que leurs actes d'exécution, à l'exception :

- ✓ des avenants ayant une incidence financière au-dessus du seuil autorisé par le marché concerné,
- ✓ du décompte final lorsque celui-ci est signé avec réserve par le titulaire du marché.

Titre 3 : Pour l'ensemble des titres 1 et 2

Article 4 : Intérim

L'agent expressément désigné pour assurer l'intérim d'un pôle ou d'un bureau exerce les mêmes délégations de signature que l'agent qu'il remplace.

Article 5 : Publication

Le présent arrêté entre en vigueur 24 heures après sa publication au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

Article 6 : Exécution

Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

La directrice du Secrétariat Général Commun Départemental de la Vienne



Valérie COUPEAU

Annexe 1

Subdélégation de signature à la directrice adjointe, aux chefs de pôles et leurs adjoints

Responsable	Programme	Intitulé
<u>Mme Martine DEMAZOIN</u> Directrice adjointe	124	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales
	134	Développement des entreprises et régulations
	148	Fonction publique
	155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail
	176	Police nationale
	206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
	216	Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur
	217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
	348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupant
	349	Fonds de transformation de l'action publique (FTAP)
	354	Administration territoriale de l'état
	362	Plan de relance - Ecologie
	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat
<u>M. Sébastien MOUSSEAU</u> Responsable du pôle Immobilier et Moyens Généraux <u>Mme Isabelle POPILU</u> Adjointe au responsable du pôle Immobilier et Moyens Généraux	348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupant
	349	Fonds de transformation de l'action publique (FTAP)
	354	Administration territoriale de l'état
	362	Plan de relance - Ecologie
	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat
<u>M. Philippe LUSSAT</u> Adjoint au responsable du pôle Systèmes d'Information et Communication	354	Administration territoriale de l'état

<p><u>Mme Sylvie COGNY</u> Responsable du pôle Ressources Humaines</p> <p><u>Mme Isabelle MASSE-REYNARD</u> Adjointe à la responsable du pôle Ressources Humaines</p>	124	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative
	134	Développement des entreprises et régulations
	148	Fonction publique
	155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail
	176	Police nationale
	206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
	216	Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur
	217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
	354	Administration territoriale de l'état

Annexe 2

Subdélégation de signature aux agents des pôles
pour les engagements et les pièces de liquidation (hors frais de déplacements)

Services et Cellules	Agents autorisés à passer des engagements juridiques Montant maximum par engagement juridique	Agents autorisés à signer les pièces de liquidation dont la constatation du service fait, les bordereaux de livraison et récépissés de courriers
Pôle Immobilier et Moyens Généraux	<p>pour les B.O.P. 348, 349, 354, 362 et 723, pour les titres 3, 5 et 6 :</p> <p>Sébastien MOUSSEAU <i>(pour un montant de 20 000 €)</i> Isabelle POPILU Frédéric MASSE Natacha MICHALECZEK <i>(pour un montant de 10 000 €)</i> Jessica GILBERT Bernard BRANLE Bernard ROCH Laurent PELLEGRINI Johan DESHERBAIS Patrick POHIN Jean-François THOUVENIN Frédéric BOURASSEAU Christophe FIOT Dominique DIDIER <i>(pour un montant de 1 000 €)</i></p>	<p>Sébastien MOUSSEAU Isabelle POPILU Frédéric MASSE Natacha MICHALECZEK</p> <p>Jessica GILBERT Bernard BRANLE Bernard ROCH Laurent PELLEGRINI Johan DESHERBAIS Patrick POHIN Jean-François THOUVENIN Frédéric BOURASSEAU Christophe FIOT Patrick DUBOIS Dominique DIDIER</p>
Pôle Ressources Humaines	<p>pour les B.O.P. 124, 134, 148, 155, 176, 206, 215, 216, 217 et 354, titre 2 H.P.S.O.P. et titres 3 et 5:</p> <p>Sylvie COGNY Isabelle MASSE-REYNARD Véronique BRISSONNET <i>(pour un montant de 5 000 €)</i> Filomène PEREIRA <i>(pour un montant de 1 000 €)</i></p>	<p>Sylvie COGNY Isabelle MASSE-REYNARD Véronique BRISSONNET</p> <p>Filomène PEREIRA</p>
Pôle Systèmes d'Information et de Communication	<p>BOP 354</p> <p>Philippe LUSSAT <i>(pour un montant de 20 000€)</i></p>	<p>Philippe LUSSAT</p>
Pôle Accueils	<p>Sans objet</p>	<p>Pour la réception de courriers et colis Angélique SAUVAIRE Carine CASTAIGNET Véronique BOUNAIX Marie-Claude GASTEIX Anaïs DANO Béatrice ESTADELLA Cécile HAYE Rachel CONDOLO François BARERE</p>

Annexe 3

Les agents suivants sont autorisés à effectuer des achats avec paiement par carte achat sur le BOP 354 et BOP 207 (signalé par *)

direction/pôle	Agents porteurs	Montant autorisé par achat
SGC/Pôle Immobilier et Moyens Généraux	Sébastien MOUSSEAUX	20 000 €
	Isabelle POPILU Frédéric MASSE Natacha MICHALECZEK	10 000 €
	Johan DESHERBAIS Frédéric BOURASSEAU Christophe FIOT Dominique DIDIER	1 000 €
SGC/Pôle Ressources Humaines	Filomène PEREIRA	1 000 €
SGC/Pôle Systèmes d'Information et de Communication	Philippe LUSSAT	20 000€
Préfecture	Jean-Marie GIRIER	2 000 €
	Alice MALLICK Pascale PIN Christophe PECATE Benoit BYRSKI Nadine MERMET Franck METIVIER Guillaume DELATTRE (* BOP 207) Romina REROT Jean-François GOUBEAU Stéphane TOMACHOT	1 000 €
	Jean Bernard GOURDEAU	5 000 €
DDI	Elodie MARTI-BIZIEN Daniele CABALE Valérie HILAIRET	1 000€

Délégation aux agents ci-dessous à signer les états récapitulatifs mensuels relatifs aux cartes achat : Magali MASSE, Frédéric JOURNAULT et Nathalie MARTIN.

Les responsables départementaux du programme de carte achat sont : Magali MASSE et Frédéric JOURNAULT.

Annexe 4

Délégation de signature aux agents des pôles pour la saisie et la validation dans CHORUS Formulaires

<p style="text-align: center;">Pôle Immobilier et Moyens Généraux</p>	<p style="text-align: center;">BOP 348, 349, 362 et 723</p> <p style="text-align: center;">pour la saisie et la validation de l'achat ou la subvention</p> <p style="text-align: center;">pour la saisie et la validation du service fait</p>	<p style="text-align: center;">Sébastien MOUSSEAU Isabelle POPILU Frédéric MASSE Natacha MICHALECZEK Christophe FIOT Jean-François THOUVENIN Patrick POHIN Jessica GILBERT Isabelle COURTIN</p>
<p style="text-align: center;">Pôle Gouvernance Budgétaire et Performance</p>	<p style="text-align: center;">BOP 124, 134, 148, 155, 176, 206, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362 et 723</p> <p style="text-align: center;">pour la saisie et la validation de l'achat ou la subvention</p> <p style="text-align: center;">pour la saisie et la validation du service fait</p>	<p style="text-align: center;">Frédéric JOURNAULT Nathalie MARTIN Jean-Jacques CHEVALLIER Sylvie COUDREAU Anita VARENNE Sylvie DESLANDES</p>
<p style="text-align: center;">Pôle Gouvernance Budgétaire et Performance</p>	<p style="text-align: center;">BOP 354, BOP 113, 181, 207 <i>(cf contrat service SGC)</i></p> <p style="text-align: center;">pour l'envoi des fiches mensuelles TOP (tableau des ordres à payer) via Nouvelle com'(Chorus Fo)</p> <p style="text-align: center;">auprès de la DDFIP 33 (bloc 1) auprès de la DDFIP 87 (bloc 2)</p>	<p style="text-align: center;">Frédéric JOURNAULT Nathalie MARTIN Jean-Jacques CHEVALLIER Sylvie COUDREAU</p>

Annexe 5

Délégation aux agents du SGC pour la saisie et la validation dans CHORUS DT des frais de déplacements sur le BOP 354

NOM	PRENOM	Profil création (ASSIST)	Profil Valideur Hiérarchique (VH1)	Profil Service gestionnaire (SG)	Profil Gestionnaire contrôleur (GC)	Profil Gestionnaire valideur (GV)	Profil Gestionnaire de factures (FC)
DEPUTIER	Marie-Luce	X	X				

Délégation aux agents du SGC pour la validation dans CHORUS DT des ordres de missions, états de frais et ROP mensuels sur l'ensemble des BOP suivants : 354, 135, 207, 113, 181, 206 (cf contrat de service du SGC qui autorise le SGCD86 à valider les OM et EDF des BOP métiers des DDI et de la préfecture de la Vienne)

SERVICE	NOM	PRENOM	Profil création (ASSIST)	Profil Valideur Hiérarchique (VH1)	Profil Service gestionnaire (SG)	Profil Gestionnaire contrôleur (GC)	Profil Gestionnaire valideur (GV)	Profil Gestionnaire de factures (FC)
POLE GBP	JOURNAULT	FREDERICK	X		X	X	X	X
POLE GBP	MARTIN	NATHALIE	X		X	X	X	X
POLE GBP	COUDREAU	SYLVIE			X	X		
POLE GBP	CHEVALLIER	JEAN-JACQUES			X	X		
POLE GBP	VARENNE	ANITA	X		X	X		
POLE GBP	DESLANDES	SYLVIE	X		X	X		
POLE GBP	DA FONTE	BEATRICE	X		X	X		